



C.I.PRE.S.

Bien gérer pour mieux assurer



17 Etats membres



26 Organismes membres

CNSS Bénin - CNSS Burkina - CARFO Burkina - CNPS Cameroun - CNSS Centrafrique - CNSS Congo - IPS CNPS Côte d'Ivoire - IPS CGRAE Côte d'Ivoire  
CNSS Gabon - CNAMGS Gabon - CPPF Gabon - INPS Guinée-Bissau - INSESO Guinée Equatoriale - CNaPS Madagascar - INPS Mali - CANAM Mali  
CMSS Mali - CNSS Niger - INSS RD Congo - CSS Sénégal - IPRES Sénégal - CNPS Tchad - CNSS Togo - CRT Togo - INAM Togo - CNSPS Union des Comores

Hanoukôpé - Rue de la Nouvelle Marche BP 1228 Lomé-Togo Fax : +228 22 21 41 89  
Tél. : +228 22 21 17 94 / 22 21 20 45 / 22 21 20 85 Email : cipres@lacipres.org Site web : www.lacipres.org

## DISCOURS DU SECRETAIRE EXECUTIF A L'OUVERTURE DU DEUXIEME FORUM INTERNATIONAL SUR LA RETRAITE DANS LA ZONE CIPRES

GRAND BASSAM (CÔTE D'IVOIRE),  
du 24 au 26 octobre 2018

**Monsieur le Premier Ministre Chef du  
Gouvernement de Côte d'Ivoire ;**

**Monsieur le Président En Exercice du Conseil des  
Ministres de la CIPRES,**

**Mesdames et Messieurs les Membres du  
Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire,**

**Mesdames et Messieurs les Ministres des pays  
membres de la Conférence Interafricaine de la  
Prévoyance Sociale,**

**Excellence, Messieurs les Ambassadeurs et Chefs des  
Missions Diplomatiques,**

**Monsieur le Préfet du Département de Grand  
Bassam,**

**Monsieur le Maire de Grand Bassam,**

**Mesdames et Messieurs les présidents des Conseils  
d'Administration des Organismes de Prévoyance  
Sociale des Etats membres de la CIPRES,**

**Monsieur le Président de la Commission de  
Surveillance de la CIPRES,**

**Mesdames et Messieurs les Experts,**

**Honorables Invités,**

**Mesdames et messieurs,**

Je voudrais d'abord, au nom des instances de la CIPRES, exprimer ma profonde gratitude et adresser mes sincères remerciements à l'endroit des plus Hautes Autorités de la République de Côte d'Ivoire pour avoir accepté d'abriter ce deuxième Forum International sur la Retraite dans la zone CIPRES.

Par cet acte, la Côte d'Ivoire vient de réaffirmer une fois de plus, sa disponibilité et sa sollicitude envers la Conférence ; ce qui confirme l'engagement toujours renouvelé de ce pays à œuvrer avec détermination à la promotion et au développement de la protection sociale et l'intégration régionale africaine.

La deuxième édition du Forum International sur la Retraite dans la zone CIPRES qui s'ouvre ce jour, deux ans après la première

organisée avec succès à Yaoundé au Cameroun, du 26 au 29 juillet 2016, est un grand moment pour la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale, qui va permettre une fois de plus aux Experts d'examiner sans euphémisme, la situation actuelle des régimes de nos retraites ou de pensions dans la zone CIPRES, au regard des divers risques évidents auxquels ils se trouvent confrontés et sur la base des thématiques qui seront présentées.

Moment important d'analyse, d'échanges d'expériences et de propositions sur les questions essentielles liées à la gestion du risque vieillesse dans la zone CIPRES, le Forum International sur la Retraite désormais institutionnalisé par le Conseil des Ministres de tutelle de la Prévoyance sociale, par Décision n°484 /CM/CIPRES du 8 décembre 2016, est un cadre privilégié voire légitime où vont sans douter triompher, les atouts de la mutualisation des idées et les vertus de la solidarité qui ont toujours fait la force de notre institution la CIPRES et le

fondement des succès enregistrés par elle, face à la problématique de la pérennité des régimes de retraites mis en place au sein de nos Etats.

En effet, la vieillesse donne ses droits et c'est souvent sous cet aspect qu'on la considère car, après de longues années de labeur, le retraité est supposé avoir droit à une couverture sociale au moment il va devoir se retirer de la vie professionnelle pour prendre un repos mérité. C'est l'une des conquêtes sociales les plus importantes du monde de travail.

Dans nos pays, ce droit est garanti par un ensemble de textes juridiques qui le protège, et les retraites occupent une place cruciale dans nos sociétés tant au plan social qu'au plan économique.

Grâce aux revenus de substitution et autres avantages en espèce ainsi redistribués par les organismes au titre de la retraite, les pensions constituent un moyen non efficace

de lutte contre la pauvreté et un facteur indéniable de paix sociale.

De ce fait, les organismes de sécurité sociale chargés de la gestion de ce droit, ont ainsi une fonction de redistribution axée sur la garantie de la sécurité économique des assurés.

Par conséquent, les questions touchant à la retraite ne sauraient laisser personne indifférente:

- Gouvernants ;
- Hommes politiques ;
- Politologues,
- Sociologues et Historiens ;
- Acteurs du secteur de la protection sociale,
- Assureurs etc.

La Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale qui a pour champ d'action la protection sociale, y a toujours consacré une place de premier plan ou une priorité aux questions liées à la retraites et veille à la pérennité des régimes en charge de

leur gestion, à travers divers contrôles et des recommandations spécifiques, face aux situations factuelles et risques majeurs rencontrés.

Fort du constat général sur la situation actuelle des régimes de retraite dans la zone CIPRES et de l'environnement dans laquelle évolue cette branche ces dernières années et devant les nombreux risques majeurs qui menacent leur viabilité, le Conseil des Ministres de tutelle avait jugé opportun d'agir en conséquence, à travers une réflexion d'ensemble sur la problématique de la retraite dans la zone CIPRES.

Cet engagement traduit notre volonté déterminée de trouver la meilleure stratégie permettant soit d'endiguer l'impact du déséquilibre ou du déficit de la branche là il existe déjà, soit d'anticiper et prévenir sa survenance mais surtout d'empêcher de ce que nous redoutons le plus, à savoir, la faillite de la branche de retraites dont les conséquences dans chaque pays sont

difficiles à mesurer, notamment au plan social.

C'est pourquoi, en prenant la décision d'organiser le Forum International sur le Retraite dans la zone CIPRES tous les deux ans, le Conseil des Ministres avait voulu susciter l'implication de tous les Etats membres, de l'ensemble des acteurs, des assurés et partenaires sociaux ainsi des institutions internationales intéressées par des questions liées à la retraite, dans l'analyse des risques qui menacent la viabilité financière de la branche de retraites et élaborer les approches de solution et des stratégies communes.

Faut-il rappeler qu'à l'origine de la création de la CIPRES au tour des années 90, période marquée par une crise économique et financière dans nos Etats et l'existence des douloureux programmes d'ajustement structurel imposés par les institutions de Breton Wood dans nos Etats, la situation inquiétante des régimes de retraites, se



trouvait, il me semble, au cœur des préoccupations et avait constitué sans doute, la principale motivation des Ministres des Finances et de leurs collègues en charge de la Sécurité Sociale.

**Monsieur le Premier Ministre Chef du  
Gouvernement de Côte d'Ivoire ;**

**Mesdames et Messieurs les Ministres,**

**Excellence, Messieurs les Ambassadeurs et Chefs des  
Missions Diplomatiques,**

**Mesdames et Messieurs,**

**Distingués Invités,**

Nos régimes de retraite, nous le savons tous, fonctionnent essentiellement selon le mode par répartition, qui est basé sur la solidarité intergénérationnelle. Ce modèle qui implique pour son financement, d'effectuer des prélèvements sur les revenus des travailleurs actuels ou actifs pour payer immédiatement

les retraités, est reconnu pour être très sensible aux évolutions démographiques.

Il exige pour son fonctionnement, non seulement d'être obligatoire mais surtout de s'asseoir sur le principe du « grand nombre » et donc le plein emploi dans le pays ; car la solidarité sur laquelle il s'appuie, suppose une adéquation permanente entre les ressources dégagées par les cotisants que sont les actifs et les prestations perçues par les retraités.

Si pendant plusieurs années ce modèle par répartition a donné satisfaction et a rassuré, il n'en demeure pas moins vrai que le poids des contraintes inhérentes à ce système, combiné au phénomène de mondialisation et aux crises financières et économiques qui se succèdent de plus en plus ces dernières années, engendrant notamment, le chômage massif ou la réduction sensible de l'offre d'emplois et la diminution drastique des ressources de cotisations, le fragilisent et suscitent des interrogations et des sérieuses

inquiétudes sur l'avenir de nos régimes des pensions de vieillesse, d'invalidité et de décès.

Le constat général sur la situation de régimes de retraites dans la zone CIPRES révèle que cette branche est de plus en plus exposée à des déficits structurels résultant de facteurs divers impactant le mode par répartition sur lequel il s'appuie.

Ainsi, au regard de ce qui précède et face au sort que semble réserver à terme, le mode par répartition à nos régimes de retraites, notre action nous paraît conforme à la situation et à notre rôle et légitimée par l'adhésion de tous les Etats membres à cette idée d'organiser le forum sur la retraite.

Cependant, et comme vous vous en doutez, il ne s'agit pas pour la CIPRES, d'une remise en cause totale du système par répartition mais de reconnaître que ce modèle malgré les avantages qu'il présente pour nos sociétés, notamment, la solidarité, son fondement

dont nous reconnaissons tous les vertus, n'est pas toujours à l'abri des aléas micro et macroéconomiques qui, du reste deviennent récurrents, et que la solidarité intergénérationnelle, parait plus virtuelle que réelle, surtout dans l'environnement actuel.

Il est important de savoir que pour faire face aux déficits financiers ou aux déséquilibres constatés de la branche des retraites dans la zone CIPRES, les Etats procèdent presque systématiquement au relèvement du taux de cotisations de la branche, souvent sans au préalable réaliser des études actuarielles.

Le recours à ce levier, certes permet aux régimes de disposer de ressources financières pour faire face immédiatement aux prestations de retraites et d'éviter une tension sociale, mais est loin d'être une solution durable surtout lorsque les déficits sont structurels et n'apporte généralement qu'une satisfaction limitée dans le temps consistant le plus souvent à retarder tant soit peu, l'échéance du retour du déficit financier.

De même, à force de l'utiliser, il a l'inconvénient de surcharger les travailleurs et les employeurs, de renchérir l'offre d'emploi et, est donc défavorise l'embauche ; ce qui de toute évidence, est préjudiciable à la solidarité entre actifs et retraités indispensable pour le mode par répartition.

Ainsi, il est donc plus que légitime voire urgent de réaliser les réformes des régimes afin de renforcer les dispositifs juridiques et techniques actuels de nos systèmes de retraites, en s'inscrivant dans une vision multi piliers avec l'instauration de la retraite complémentaire obligatoire.

A ce sujet, il convient de rappeler qu'au cours du premier forum sur la retraite qui s'est tenu au Cameroun, la nécessité de mettre en place la retraite complémentaire obligatoire par capitalisation dans la zone CIPRES, a obtenu le consensus général et a fait partie des principales recommandations de ce forum.

Aussi, je voudrais saisir l'opportunité qu'offre cette deuxième édition pour adresser mes vives félicitations aux Etats membres qui ont organisé leur forum national sur la retraite conformément aux recommandations de Yaoundé, permettant à chacun d'avoir une analyse propre de la situation de leur branche des retraites et d'élaborer les réformes plus adaptées notamment celles portant sur la retraite complémentaire obligatoire et d'examiner toutes des autres questions touchant à la gouvernance des régimes.

**Monsieur le Premier Ministre Chef du  
Gouvernement de Côte d'Ivoire ;**

**Mesdames et Messieurs les Ministres,**

**Excellence, Messieurs les Ambassadeurs et Chefs des  
Missions Diplomatiques,**

**Monsieur le Préfet du Département de Grand  
Bassam,**

**Monsieur le Maire de Grand Bassam,**

**Mesdames et Messieurs,**

**Distingués Invités,**

L'organisation de cette deuxième édition du Forum International sur la Retraite dans la zone CIPRES, témoigne notre engagement commun renouvelé, d'œuvrer ensemble pour préserver nos régimes de retraites et les prévenir de certains risques majeurs inhérents à leurs activités et à leur mode de gestion.

Ces journées de réflexion du 2<sup>ème</sup> forum se tiennent sous le thème :

**« La couverture du risque vieillesse, instrument de lutte contre la pauvreté ».**

Ainsi décliné, les objectifs sont ambitieux et la mission exaltante, pour autant que deux repères restent dans notre champ de vision.

Le premier est la nécessité de ne pas remettre en cause, les justes acquis de notre système de protection sociale, c'est-à-dire de ne pas jeter sur la paille ou réduire à la mendicité les retraités, ceux là même qui, par le travail, ont donné physiquement et

intellectuellement le meilleur d'eux même pour la construction de nos systèmes de sécurité sociale.

Le deuxième repère, tout aussi exigeant que le premier est l'obligation d'agir pour empêcher que notre système de retraite n'aille à sa perte.

Entre ces deux bornes, il s'agira, pour l'intelligence collective ainsi constituée, de réveiller l'inventivité et notamment le principe d'efficacité qui permette de faire beaucoup avec peu c'est à dire formuler les recommandations qui permettent :

- la pérennité et la viabilité de notre système de retraite ;
- la réalisation de la retraite complémentaire obligatoire ;
- et l'extension de la couverture sociale aux populations non couvertes.

Ce Forum qui s'inscrit dans le même esprit de solidarité et le même engagement qui ont permis de réaliser avec succès le premier il y a deux ans, à Yaoundé au Cameroun, vise à approfondir la réflexion sur la mise en place



de dispositifs de protection complets et viables contre le risque vieillesse à travers le partage d'expériences et de bonnes pratiques.

Le nombre et la qualité des participants à ce Forum illustrent combien les enjeux liés à la retraite occupent une place au centre des préoccupations de nos Etats et de nos partenaires ; cela est pour la Conférence, un gage pour le sérieux et la profondeur des échanges auxquels nous sommes conviés aux cours des trois jours du Forum.

Je ne doute pas qu'à l'issue de ce Forum, nous parviendrons à faire un pas de plus dans la marche vers la formulation des réponses globales aux problématiques que soulèvent la couverture du risque vieillesse dans la zone CIPRES notamment, aux défis actuels et futurs de nos systèmes de retraites.

**Monsieur le Premier Ministre Chef du  
Gouvernement de Côte d'Ivoire,**

**Mesdames et Messieurs les Ministres ;**

## **Distingués Invités,**

Je ne saurais terminer mon propos sans renouveler mes remerciements à Monsieur le Premier Ministre Chef du Gouvernement de Côte d'Ivoire, pour l'appui important que son pays ne cesse d'apporter à la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale, et surtout pour avoir accepté de venir ici à Grand Bassam pour présider personnellement l'ouverture de ce Forum, malgré les contraintes de son calendrier.

Je voudrais, à travers vous Monsieur le Premier Ministre Chef du Gouvernement, réitérer la reconnaissance de la CIPRES à Son Excellence Alassane OUATTARA, Chef de l'Etat de Côte d'Ivoire et au peuple Ivoirien tout entier pour leur sollicitude et leur soutien envers la Conférence, qui n'ont jamais fait défaut.

Mes remerciements et ma gratitude vont également à l'endroit du Comité d'organisation, pour la qualité de l'accueil et toutes les facilités réservées aux différentes délégations venues prendre part à ce Forum.

**Vive la CIPRES,  
Vive l'Intégration Régionale,  
Je vous remercie.**